

de l'immensité des ressources de cette région-là. Pour moi, je les comprends peut-être jusqu'à un certain point, parce que je me suis intéressé toute ma vie à cette région et y ai fait un long séjour. Je sais que la population de mon comté y porte aussi beaucoup d'intérêt. J'ai pris pour habitude de ne pas passer à une école du comté de Gloucester sans y entrer dire quelques mots d'encouragement aux élèves, leur parler des inconcevables ressources de notre immense domaine de l'Ouest et leur inspirer un irrésistible sentiment de patriotisme et d'orgueil par la description des immenses avantages que va offrir à tout le peuple canadien le développement de la navigation jusqu'à la baie d'Hudson.

Je crois que la population de l'Ouest sera reconnaissante au Gouvernement d'avoir eu la sagesse et la prudence de différer l'extension des frontières du Manitoba. Cette question demande à être étudiée davantage; elle intéresse non seulement la population du Manitoba, non seulement la population de la Saskatchewan où demeurent mes enfants, non seulement l'avenir de la province d'Ontario, mais tout le Dominion. Chaque province a donc droit d'être consultée à ce sujet, attendu qu'elle a intérêt à l'ouverture d'une route s'étendant jusqu'à la baie d'Hudson. L'éloquent député de Pictou l'a dit, hier soir, la population du Nouveau-Brunswick, par l'entremise de ses députés à la législature provinciale, a appelé l'attention sur l'immense agrandissement du territoire de la province d'Ontario et de la province de Québec, agrandissement qui commence à inspirer à la population des Provinces maritimes certaines craintes au sujet de sa représentation au parlement fédéral à l'avenir. Sans demander que l'on mette de côté le respect dû aux articles de la constitution, nous trouvons tout naturel de représenter au Parlement le résultat que peut avoir l'affluence des immigrants dans les provinces de l'Ouest et de lui faire comprendre que nous pourrions bien finir par ne pas être représentés au parlement fédéral, ou par l'être insuffisamment. Je crois exprimer ici non seulement mon propre avis, mais celui de mes compatriotes du Nouveau-Brunswick; et j'ose croire que le ministre des Chemins de fer et des Canaux admettra que j'ai raison de dire qu'il est tout naturel et tout juste que le gouvernement canadien n'étende pas les frontières du Manitoba et n'aille pas ainsi donner suite à son louable désir de favoriser la population de l'Ouest, sans consulter les autres provinces, qui ont toutes un égal intérêt à notre avancement national. Monsieur l'Orateur, sur ce point, je crois être d'accord avec l'honorable député d'Assiniboia-ouest qui a dit que la population de la partie orientale de la Saskatchewan se serait refusée à faire partie du Manitoba parce qu'elle aurait perdu l'avantage qu'elle va obtenir en restant dans les limites de la Saskatchewan et aurait été privée, dès la première année, de la somme

de \$202,687, sans compter qu'elle aurait été exposée à partager la dette et peut-être les responsabilités d'une autre province qui a fait beaucoup de progrès, sans doute, mais qui demande déjà des conditions plus avantageuses. Je regrette donc d'avoir entendu dire ce soir et dans d'autres circonstances que si l'extension des frontières du Manitoba ne se faisait pas, c'était pour d'autres raisons que le plus grand intérêt de la population du Nord-Ouest et spécialement de celle de la Saskatchewan.

Mais cette question présente un autre aspect. On a beaucoup parlé de la question des écoles. Monsieur l'Orateur, je ne chercherai pas à faire appel à votre sentiment, d'autres l'ont fait déjà, et en des termes très éloquents. L'honorable député de Labelle, le solliciteur général, le député de Jacques-Cartier, le député de Montmagny, le plus jeune d'entre nous, et le député de Beauce, nous ont certainement charmés; ils ont étonné ce Parlement, ainsi que leurs commettants, par leur éloquence, par l'expression de leurs nobles sentiments.

Je n'ai eu ni l'honneur ni l'avantage de rester dans la province où j'ai vu le jour; j'ai passé trente-trois années de ma vie dans une autre province, à me dévouer aux intérêts d'une population à qui je parle toujours le langage du cœur. Si mon énergie s'est exercée sur un autre théâtre, mes sentiments se sont peut-être plus développés et je suis peut-être devenu plus canadien. Toutefois, je n'ai jamais oublié la province où je suis né et j'éprouve un véritable plaisir à féliciter les orateurs de la province de Québec qui ont adressé la parole avant moi sur cette question. Si j'ai mentionné plus particulièrement le député de Labelle, le solliciteur général et le député de Jacques-Cartier, que je regrette de ne pas voir à leur siège dans le moment, c'est que ces collègues ont déjà été les hôtes de la population de mon comté, qu'ils ont su impressionner profondément par leur éloquence et la sagesse de leurs paroles. Je puis leur assurer que toutes les classes de la population du comté de Gloucester, que les Écossais, les Irlandais et les Français de cette circonscription réfléchissent encore à ce qu'ils ont entendu de la bouche de ces messieurs et méditent encore les bons conseils qui leur furent donnés alors d'une manière si éloquente. Je viens de le dire, je n'ai pas oublié l'hommage que je dois à la province où j'ai vu le jour, ni la fidélité et le dévouement que mes ancêtres de la province de Québec ont eus et qui se sont manifestés non seulement par des paroles prononcées à la législature de Québec ou dans les assemblées publiques, mais par les prières de nos mères, par celles du prêtre et de l'évêque catholiques agenouillés au pied des autels du peuple canadien et, demandant, les mains levées vers le ciel, que le drapeau britannique flottât toujours sur le Canada, par l'empressement avec lequel on sut répondre à l'appel du peuple anglais au